



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/PFA/6

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Stratégie en matière de connaissances 2010-2015: Le rôle et la contribution des statistiques sur le travail décent

Aperçu

Questions traitées

Le rôle des statistiques dans la stratégie globale du BIT en matière de connaissances et leur lien avec les Propositions de programme et de budget pour 2012-13.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Mesure/décision demandée

Aucune.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.301/PFA/2; GB.304/PFA/2(Rev.); GB.306/PFA/12/3; et GB.307/PFA/7/2.

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Contexte et cadre

1. Ce document présente de manière plus détaillée le rôle que jouent les statistiques dans la stratégie globale du BIT en matière de connaissances et dans le nouveau système de gestion de l'information préconisé dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13, la base de statistiques étant l'une des trois filières d'information auxquelles le «portail central» ouvrira l'accès ¹.
2. Lors des dernières sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, les mandants ont souligné la nécessité pour le BIT de disposer d'une base de connaissances statistiques solide et coordonnée. En 2010, au cours de la discussion récurrente sur l'emploi, les mandants ont fait maintes fois référence à la nécessité d'avoir à disposition en temps utile des statistiques d'excellente qualité sur le travail, y compris des indicateurs du court terme.
3. La nécessité de disposer en temps opportun de données plus pointues et de bonne qualité, couvrant les aspects essentiels du travail décent, est apparue avec une acuité accrue dans le contexte de la crise mondiale de l'emploi qui conduit les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à solliciter le soutien et les conseils techniques du BIT.
4. Dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le Bureau est invité à renforcer sa base de connaissances et la capacité des mandants, en particulier pour l'élaboration d'indicateurs et de statistiques appropriés permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés.
5. La nécessité de renforcer les capacités des mandants comme du Bureau en matière de statistiques pour soutenir les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent et les 19 résultats adoptés est soulignée dans le cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015 ².
6. Les activités relatives aux statistiques font partie intégrante des activités liées à l'élaboration de la base de connaissances du Bureau, comme le fait apparaître le résultat 1 de la stratégie en matière de connaissances adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2009 ³. Le présent document correspond à l'étape à franchir pendant la période biennale 2010-11, à savoir la définition d'une stratégie en vue de constituer une base de données statistiques solide et durable.

¹ Document GB.310/PFA/2.

² Document GB.304/PFA/2(Rev.).

³ Document GB.306/PFA/12/3.

Résultat 1. L'approfondissement des analyses fondées sur des données probantes aide les mandants à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent et le Pacte mondial pour l'emploi

Indicateur	Base de référence	Cible pour 2010-2015
1.2. Disponibilité d'une base statistique solide relative aux quatre objectifs stratégiques et à leurs interdépendances.	De nombreux pays, notamment en Afrique et en Asie, ainsi que des pays en développement d'autres régions, ne disposent pas de l'infrastructure statistique requise pour assurer le suivi des politiques. Des éléments de preuve empiriques épars ne sont ni compilés ni évalués de façon cohérente au sein du BIT et ne se prêtent donc pas à la constitution de bases de données statistiques utiles.	Les Etats Membres bénéficient d'un appui aux fins du renforcement et de l'amélioration de leur capacité dans le domaine statistique, et le BIT continue d'améliorer le rôle qu'il joue en tant que principal centre international de données et d'indicateurs statistiques sur le travail.

7. Le BIT disposant d'un ensemble de bases de données couvrant divers aspects du travail décent, il apparaît nécessaire de rationaliser la compilation, la diffusion et l'analyse des données disponibles et de les rendre accessibles au public. La production de données statistiques repose essentiellement sur les données que les Etats Membres et les mandants eux-mêmes compilent et mettent à la disposition du Bureau. L'OIT étant l'institution spécialisée la plus influente pour ce qui est de fournir des données comparables au niveau international sur le travail décent et ses composantes, le Bureau doit œuvrer plus activement au renforcement des capacités des mandants à cet effet.
8. Pour répondre à ces défis, le Directeur général a décidé, en mai 2009, de réorganiser les services statistiques en créant le Département de statistique⁴. La centralisation au sein d'un réseau de la coordination, mais pas nécessairement de l'exécution, des activités relatives aux statistiques a pour but d'assurer la prestation d'un service de qualité grâce à la mise en place d'un système cohérent, à une prompte compilation des données et à l'harmonisation des procédures.

Stratégie pour la mise au point d'une base de données statistiques solide et durable

9. Le Bureau a défini une stratégie fondée sur six domaines de travail interdépendants, gérée et coordonnée par le Département de statistique et centrée sur la collecte et la diffusion de séries de données de qualité et l'aide aux mandants. Les domaines de travail et les produits escomptés sont les suivants.

Mise en place d'un portail d'accès à l'ensemble des bases données statistiques du Bureau (ILOSTAT)

10. La nécessité de permettre aux mandants d'avoir accès à partir d'un guichet unique à un entrepôt de données statistiques unifié, interrogeable par pays et par thème, est jugée prioritaire, et telle sera la fonction du portail central du Système de gestion des connaissances. Ce portail permettra d'accéder aux bases de données sur les indicateurs du court terme, aux données annuelles et à la méthode employée. La priorité sera donnée à la facilité d'utilisation mais les détails techniques nécessaires seront aussi consultables.

⁴ Le Département de statistique, qui relève du Directeur général, a remplacé l'ancien Bureau de statistique, qui relevait du Département de l'intégration des politiques, en absorbant son personnel et ses ressources.

11. Les travaux pour réaliser ce produit sont déjà bien avancés. Les principales difficultés portent sur la nécessité d'harmoniser les plates-formes informatiques pour que les bases soient interopérables, l'utilisation d'un logiciel commun et un mode de présentation facile à comprendre. A l'heure actuelle, le Département de statistique s'occupe plus particulièrement du contrôle de la qualité des bases de données, de la coordination d'ensemble et de la suppression des bases qui ne répondent pas aux prescriptions minimales ou dont la couverture est insuffisante.
12. Le transfert des données sur une plate-forme informatique moderne basée sur le système ORACLE revêt une importance particulière. C'est un énorme travail car il implique la migration d'un très grand volume de données historiques qui remontent à plus de cinquante ans. Ce travail s'accompagne, entre autres, de la réalisation d'un inventaire complet des bases de données existantes, de la mise à jour des métadonnées et de la définition des différents tableaux de bord dont le nouveau portail sera doté.

Amélioration de la capacité des mandants pour qu'ils soient en mesure de produire davantage de statistiques de meilleure qualité sur le travail décent

13. L'un des objectifs cruciaux est la fourniture, par le biais de la coopération technique et de partenariats avec des organismes de financement, d'une assistance et d'un soutien aux pays pour leur permettre de renforcer leurs propres sources de données. Des partenariats avec des donateurs et des organismes de financement internationaux s'intéressant au domaine des statistiques sont en train d'être noués pour pouvoir mieux soutenir les Etats Membres. En fait, le nombre de demandes d'aide et de soutien technique et financier adressées au Bureau a considérablement augmenté au cours de ces dernières années.
14. L'un des produits clés sera la réalisation d'un relevé des carences dans le domaine des statistiques du travail au niveau des pays, en identifiant les principales sources de données (enquêtes sur les ménages et les établissements, archives et recensements administratifs, entre autres) afin de hiérarchiser les besoins et d'adapter l'aide technique apportée à chacun des pays.
15. Le Bureau s'emploiera aussi à renforcer sa capacité technique dans les régions. Des conseillers régionaux spécialisés en matière de statistiques sur la main-d'œuvre et le travail décent se verront confier la tâche de travailler en étroite collaboration avec les régions, la coordination technique de leurs travaux étant assurée par le Département de statistique. L'objectif est d'améliorer la qualité des conseils dispensés aux mandants.

Renforcement de la capacité du Bureau en matière de compilation des données

16. Grâce à ce travail, la compilation des statistiques sera modernisée par la mise en œuvre de mécanismes plus rapides et plus efficaces, ce qui permettra aux utilisateurs d'avoir accès aux informations les plus récentes communiquées par les Etats Membres. Il importe en particulier que la conception et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent puissent s'appuyer sur des données à jour. Cela nécessite le renforcement des liens avec les mandants nationaux et les institutions internationales et régionales pour garantir que les données fournies le soient en temps utile et qu'elles soient de qualité.
17. En octobre 2010, le Bureau a rendu accessible la base de données sur les indicateurs à court terme du marché du travail. Bien que la disponibilité de données à court terme fiables (par opposition aux données annuelles) soit limitée sur le plan du nombre des pays

couverts, des efforts sont faits pour compiler et produire des données permettant un suivi à court terme. Un autre exemple récent est la demande adressée par le G20 aux fins de l'établissement d'un rapport sur les dernières perspectives du marché du travail.

18. En mars 2010, le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de ressources supplémentaires provenant du Compte de programmes spéciaux pour financer ces activités, en particulier pour renforcer le soutien apporté aux Etats Membres pour la compilation et la communication des informations⁵.

Amélioration de la coordination interne des activités du Bureau en matière de statistiques

19. Le Directeur général a clairement mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un réseau coordonné dont la gestion serait centralisée par le Département de statistique. La capacité du Département de statistique est en cours de renforcement à cet effet. La mise en place d'un protocole d'assurance qualité au moyen d'évaluations par des pairs des travaux et publications sur les statistiques est l'une des étapes de la stratégie en matière de connaissances qui doit être franchie en 2012-13. Le Bureau établira des directives claires à cet effet.
20. Les statistiques du travail reposent sur un corpus complexe de définitions, de recommandations et de résolutions élaborées d'un commun accord et qui doivent être gérées avec soin par des personnes compétentes en la matière. A cet effet, des activités spécifiques visant à renforcer les capacités dans l'ensemble du Bureau sont actuellement entreprises.
21. Un certain nombre de projets de coopération technique font appel à l'utilisation de statistiques. Il importe de procéder à une analyse coût/efficacité de ce type d'activité pour en assurer la cohérence et la durabilité.

Renforcement des activités de normalisation des concepts et des méthodologies en matière de statistiques

22. C'est à l'OIT qu'il incombe, au sein du système international, d'établir des normes en matière de statistiques de la main-d'œuvre et du travail décent. Tous les cinq ans, le Bureau accueille et assure les services d'appui de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). La 19^e CIST se tiendra en 2013. Le Bureau devrait alors être en mesure de soutenir les débats sur les questions statistiques clés concernant les quatre dimensions du travail décent. Des thèmes importants, tels que les nouvelles manières de définir le sous-emploi, l'emploi informel, les salaires, la productivité du travail et la durée du travail, suscitent l'intérêt des mandants dans le monde entier. La priorité sera accordée au renforcement de la capacité du Bureau de soutenir des discussions éclairées avec une large participation des pays développés et des pays en développement. L'un des aspects essentiels est l'établissement de liens solides avec les bureaux de statistique nationaux, les ministères du travail et les organisations internationales afin d'accroître le nombre de participants à ces discussions, en particulier de participants originaires des pays en développement.

⁵ Document GB.307/PFA/7/2.

23. La rédaction d'un manuel sur les statistiques de l'économie informelle reconnu au niveau international devrait être achevée en 2011.

Renforcement des capacités des mandants et du personnel du Bureau pour la mesure du travail décent

24. Le renforcement des capacités sera conforté par l'organisation de deux cours de formation annuels organisés conjointement avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin, par des activités organisées à l'intention des mandants dans toutes les régions, ainsi que par la production de manuels d'utilisation facile assortie de la mise en place de plateformes de formation en ligne pour faire connaître, dans le monde universitaire, scolaire et médiatique, les diverses définitions relatives aux statistiques.

Amélioration de la coordination avec les organisations internationales

25. Le BIT dialogue en permanence avec des statisticiens travaillant dans des instances internationales et nationales telles que l'OCDE, EUROSTAT, l'ONU et ses commissions régionales, les bureaux nationaux de statistique.

Genève, le 4 février 2011

Document soumis pour information